

**Ministère de l'Artisanat, de la Culture
de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme**

Direction Nationale du Patrimoine Culturel

Mission Culturelle de Gao

**République du Mali
*Un Peuple - Un But - Une Foi***

ETAT DE CONSERVATION DU TOMBEAU DES ASKIA DE GAO



**Mission Culturelle de Gao
Janvier 2022**

Tombeau des Askia (Mali) (C 1139)

Résumé analytique du rapport

Le présent rapport, sur l'état de conservation du bien « Tombeau des Askia », classé dans le patrimoine culturel national en 2003 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004, retrace les améliorations apportées à la suite d'efforts conjugués de l'Etat partie et de ses partenaires techniques et financiers, notamment l'UNESCO, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ALIPH (Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zone de conflit) par la mise en œuvre de certaines mesures correctives relatives aux recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 44^{ème} session tenue à Fuzhou, Chine, en juillet 2021.

L'état de conservation du bien s'améliore progressivement, malgré l'insécurité résiduelle dans les régions septentrionales et au centre du Mali. La concertation et l'implication des communautés locales particulièrement les jeunes et les femmes dans la gestion et la réalisation des travaux de restauration et d'entretien ont été déterminantes dans le progrès accompli.

Les mesures correctives, formulées par le Comité du patrimoine mondial, suite à l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril, visent à améliorer l'état de conservation des composantes physiques et la gestion du bien. La mise en œuvre effective de ces mesures correctives est un engagement pris par l'Etat partie pour une meilleure conservation du bien et sont susceptibles de conduire à terme au retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il faut rappeler que le Tombeau des Askia a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial, tenue à Saint Petersburg (Fédération de Russie), à la demande de l'Etat malien, suite à l'occupation de la ville de Gao par les groupes armés terroristes.

Dans ce rapport, l'accent a été mis sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial.

En 2021, les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives sont :

- la formation des maçons et deux membres du Comité de gestion sur les techniques de conservation ;
- des réunions de concertation sur l'occupation de la zone tampon ;
- les émissions radiodiffusées sur la divagation des animaux dans les emprises du bien ;
- la plantation de plants hasu dans la cours du Tombeau des Askia ;
- l'organisation des visites guidées à l'attention des jeunes scolaires.

Ce rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial, fait le bilan des activités réalisées.

Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

L'Etat partie saisit l'accueil favorable et les salutations adressés par le Comité du patrimoine mondial pour la réalisation des activités dans la mise en œuvre des mesures correctives. Il remercie l'ensemble des partenaires particulièrement la Fondation ALIPH, (Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zones de conflit pour avoir financé le projet de « réhabilitation du Tombeau des Askia à Gao » soumise par le Mali pour la conservation durable du Tombeau des Askia et sa promotion par la valorisation de l'architecture traditionnelle à travers les savoirs, savoir-faire et les matériaux locaux de construction.

La réalisation des activités prévues dans le cadre de l'exécution de ce projet de réhabilitation du Tombeau des Askia contribuera efficacement à améliorer l'état de conservation des composantes physiques du bien.

Ledit projet, d'une durée de deux ans, est mis en œuvre par la Direction nationale du patrimoine culturel, CRATerre, la fondation ALIPH et le bureau d'audit Pyramis en collaboration avec les communautés locales et la Mission Culturelle. Le projet comprend la consolidation des structures physiques du bien, la formation des maçons et des guides, l'aménagement de la place des ablutions, la reprise de l'installation électrique, la construction de latrines, la reprise de la clôture, l'installation des portes en bois, la réalisation de livrets et de manuel de conservation, enfin la régénération des plants de hasu dans la cour du Tombeau des Askia.

Le Comité exhorte l'Etat partie à éviter toute plantation d'arbres d'eucalyptus à l'intérieur du bien susceptible de le fragiliser et accélérer la mise en œuvre des travaux de restauration, de réhabilitation et d'entretien du bâtiment servant d'espace de prière des hommes, notamment la toiture affectée par les pluies diluviennes d'août 2017

L'Etat partie rassure le Comité du patrimoine mondial de poursuivre les actions de régénération des plants hasu dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia. Les communautés locales, à travers le Comité de gestion du Tombeau des Askia et la Mission Culturelle, s'engagent à veiller sur l'intégrité et l'authenticité du site pour préserver la valeur universelle exceptionnelle.

Le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia a renforcé l'idée de régénération par la plantation des plants hasu. Un expert forestier a été sollicité pour l'aménagement et la clôture de l'espace dédié à la plantation avant la mise en place des plants hasu.

La mise en œuvre des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia a connu un léger retard dû à certaines contraintes administratives.

Parmi les activités réalisées, on peut citer entre autres : la formation des maçons, la plantation des plants hasu, la fourniture du chantier en perches hasu, les échanges avec les membres du Comité de gestion pour la libération de la zone tampon. La reprise des activités du projet est prévue pour février 2022.

Félicite l'état partie pour la mobilisation de fonds auprès de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflits (ALIPH) pour mettre en œuvre un projet de réhabilitation complète, mené par la Direction nationale du patrimoine culturel du Mali, en collaboration avec l'association CRATerre, et lui demande de soumettre au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives toute information disponible sur ce programme, en vue d'assurer que les actions soient menées en cohérence, synergie et complémentarité avec celles menées notamment par le Bureau de l'UNESCO à Bamako dans le cadre du plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali

Les activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la Fondation ALIPH, ont mobilisé différents acteurs : autorités administratives, responsables des Collectivités territoriales, autorités coutumières et religieuses, représentants des organisations de la société civile, populations de la ville de Gao, partenaires techniques et financiers, notamment l'UNESCO, ALIPH, CRATerre. Les différentes rencontres, échanges, réunions et visites de terrain avec l'ensemble des acteurs ci-dessus cités, ont permis d'organiser la cérémonie de lancement des travaux, le 10 mars 2020 par le Ministre de la culture, d'actualiser le planning des activités, de prendre en compte les préoccupations et les attentes des communautés, d'adopter la stratégie de reconstruction.

Reconnaissant les efforts déployés pour renforcer les capacités en faveur de la conservation du bien, réitère son appel à l'Etat partie et à la communauté internationale pour soutenir le renforcement des capacités de la Mission Culturelle et la doter de moyens financiers et logistiques, notamment en vue de développer l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), en incluant les acteurs et parties prenantes collaborant régulièrement avec la Mission Culturelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, la Mission Culturelle de Gao a été dotée d'équipements et de matériels informatiques.

Par ailleurs, le projet de documentation et d'aménagement des sépultures historiques de la nécropole du Tombeau des Askia à Gao, soumis au financement du Fonds du Patrimoine Mondial Africain a été retenu. Le démarrage des travaux est prévu pour février 2022.

En outre, la mise en place d'un Comité national du bouclier bleu et le partenariat avec le Comité allemand du bouclier bleu ont permis de réaliser une brochure sur les comités nationaux africains et leur rôle dans la protection du patrimoine culturel dans les zones en conflit. Le Comité malien du bouclier bleu a élaboré un plan d'action. Il cherche des partenaires pour la mise en œuvre des activités afin de contribuer efficacement au renforcement des capacités des gestionnaires du patrimoine culturel et à la protection des biens culturels du Mali particulièrement dans les zones en conflit.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial

Les crépissages post-crise de 2014 et de 2018, la réhabilitation et l'entretien de la tour pyramidale, la réparation du toit de la mosquée des hommes, l'épandage de sable fin dans l'espace de prière, la régénération des plants hasu, la réalisation du plan de conservation et de gestion (2018-2022), des études sur les pathologies, la réalisation de la cartographie du site pour mieux définir les limites du site sont autant de progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial. La réalisation de ces activités a permis de renouveler l'engagement et de renforcer l'attachement des communautés locales à leur patrimoine culturel. Elles contribuent largement à la mise en œuvre des mesures correctives pour le retrait du bien de la Liste en péril.

- Authenticité : l'assistance internationale a beaucoup contribué à restaurer l'authenticité du site par la consolidation des structures physiques du bien ;
- Intégrité : le site conserve dans l'ensemble son intégrité, même si une petite partie de la zone tampon est occupée par habitations illicites. Le site a été nettoyé. Les ordures ont été dégagées de la zone tampon ;
- la protection de l'espace de prière par l'épandage de sable fin contre l'érosion hydrique ;
- l'aménagement de la nécropole pour éviter l'érosion des Tombes par les pluies est prévu dans le projet de documentation et d'aménagement des sépultures historiques du Tombeau des Askia, financé par le Fonds du patrimoine mondial africain.,
- la réalisation des éditions de crépissage post-crise, de 2014 à nos jours, par la communauté locale avec le soutien financé de l'UNESCO a permis pour une meilleure conservation du bien ;
- la réalisation des études sur les pathologies du bien en 2014 et en 2018 ;
- l'élaboration du plan d'urgence en cas de catastrophe en 2017 ;
- l'élaboration du plan de conservation et de gestion 2018-2022.

Dans les activités en cours du Projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, il est prévu de résoudre le problème de visibilité du site en réduisant la hauteur du mur de clôture, de reprendre les installations électriques et de remplacer les portes métalliques. Le projet d'aménagement de parkings devant la porte principale du site et derrière la route bitumée, a été abandonné.

Toutefois, le problème majeur pour le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril reste l'insécurité. Des progrès énormes sont réalisés par les forces de défense et de sécurité et leurs partenaires dans la sécurisation et la stabilisation du pays. La mise en œuvre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia et le projet de documentation et d'aménagement des sépultures historiques du Tombeau des Askia contribueront à réaliser les mesures correctives pour le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ? s'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternative et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce nouveau calendrier est nécessaire

Dans le Plan de gestion et de conservation, 2018 – 2022, du bien, il existe un plan d'action qui ne porte pas spécifiquement sur la mise en œuvre des mesures correctives. Un calendrier précis et détaillé, avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les partenaires techniques et financiers, est en cours d'élaboration.

Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR)

La consolidation des composantes physiques du bien par les crépissages, l'aménagement de la nécropole, le remplacement des perches d'eucalyptus par celles du bois de hasu sur la tour centrale, la réparation du toit endommagé par les bois hasu, la protection de l'espace de prière contre l'érosion hydrique par l'épandage de sable fin, la régénération des plants hasu dans la cours du bien pour les futurs travaux de conservation sur le bien sont des progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

La mise en œuvre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia permettra de consolider les acquis, de réaliser les mesures correctives pour le retrait du bien de la Liste en péril, de renforcer le statut de « Protection renforcée » dont bénéficie le Tombeau des Askia. Les activités impliqueront d'avantage les forces de défense et de sécurité présentes à Gao dans la protection du bien.

Les partenaires potentiels pour la mise en œuvre des mesures correctives et les activités consignées dans le plan de conservation et de gestion 2018 – 2022

- UNESCO ;
- Délégation de l'Union Européenne
- Fondation ALIPH ;
- CRAterre
- Fonds du Patrimoine Mondial Africain ;
- Fondation Prince Klauss ;
- MINUSMA ;
- Coopération française
- Coopération espagnole (AECID) ;
- Fondation Orange-Mali pour la culture ;
- Collectivités et coopération décentralisées.

Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle VUE du bien

Il existe très peu de problèmes de conservation pouvant impacter sur la valeur universelle exceptionnelle du bien pour le moment. Toutefois, il est nécessaire de réévaluer le plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia (2018-2022), de clôturer la zone tampon, ne serait-ce que par une murette et d'intensifier les activités transversales telles l'information, la sensibilisation et la communication autour du site.

Annexe photos :



Restauration Tour centrale



visite guidée des élèves



Représentant du Maire plante son hasu



Etalage de sable fin dans l'espace de prière du soir



Formation des maçons et du comité de gestion



sondage sur le mur de clôture par l'architecte